

COMMUNE DE MURS



VAUCLUSE

Commune de Murs
Le Village
84220 MURS

Le 7 décembre 2018,

Objet : Arrêt du projet du Règlement Local de Publicité / Commune de Murs

N/Ref : LD/07/12/2018

Madame, Monsieur,

Par délibération n°28-16 du 21 mars 2016, le Conseil municipal de Murs a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité de la commune.

Après la procédure règlementaire définie dans la décision susvisée, le Conseil municipal de Murs par délibération n°43-18 en date du 26 novembre 2018 a arrêté le projet du Règlement Local de Publicité de la commune de Murs précité.

Dans le cadre des dispositions des articles L 132-12, L581-14-1 du Code de l'Urbanisme et L 153-16 du Code de l'Environnement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint pour avis le dossier du Règlement Local de publicité de la commune de Murs arrêté.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Xavier Arena